

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 21 AVRIL 2022

COMPTE-RENDU

M. CHANAS, d'ALEC 01 a présenté au conseil municipal le suivi énergétique de l'année 2020.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 mars est approuvé à l'unanimité.

Adhésion au service économe de flux

Le conseil municipal accepte l'adhésion au service économe de flux moyennant une participation de 0.33€/habitant et par an. Ce service crée par GBA permet d'accompagner les communes qui souhaitent rentrer dans une démarche d'économie d'énergie.

M. Christian BURTIN est désigné élu référent.

Révision du PLU

- Un compte-rendu de la réunion de travail du mardi 19 avril 2022 est donné.

Modification du PLU

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour engager une modification du PLU en vue de permettre la construction d'un hangar sur le site d'Aquachris (actuellement classé en zone A) et pour laquelle une zone STECAL doit être délimitée. La possibilité de faire des toits plats en zone artisanale 1AUX y sera également ajoutée.

Délégation de signature

Le conseil décide de donner délégation à M. Bruno RENOUD pour signer une autorisation d'urbanisme concernant le maire.

Finances

Des décisions modificatives ont été prises pour des affectation de comptes.

Lotissements

Le conseil donne son accord de principe pour un projet de lotissement aux Bouchardières.

Rue du stade.

Le maire présente les résultats de la consultation des maîtres d'œuvre pour les travaux de requalification de la rue du stade.

Compte-rendu des commissions

➤ Voirie

- Présentation du programme communautaire pour un montant de 159 189€. Ce programme est approuvé.

- Panneaux indicatifs. Une harmonisation et une mise à jour des panneaux indicateurs d'activités sur la commune est en cours. Les panneaux d'activité sportive seront de couleur verte, le médical est en bleu clair, les artisans commerçants en jaune, les salles communales en bleu foncé et la station d'épuration en rouge.

➤ Affaires scolaires et communication

- Un compte-rendu du conseil d'école est donné
- Journée portes ouvertes de l'espace multisport :

Elle aura lieu le 21 mai 2022 de 9h30 à 17h. Les associations utilisatrices et la commune travaillent ensemble à l'organisation de cette journée.

Le discours du maire est prévu à 11h30 suivi d'un vin d'honneur.

- Recherche de médecins.

Un compte rendu d'une réunion ayant pour thème la démographie médicale animée GBA a été donné.

Des démarches ont été entreprises pour la recherche d'un médecin sur la commune : courriers à diverses ambassades, annonce publiée dans le magazine Réseau Pro Santé à destination des jeunes médecins et diffusion sur les réseaux sociaux.

➤ Aménagement

- Panneaux photovoltaïques.

Le conseil décide de continuer l'étude d'un nouveau système d'autoconsommation collective proposé par EDF.

• Vestiaires foot : la 1^{ère} phase est terminée. La réception des travaux est programmée pour le mercredi 27 avril.

La 2^{ème} phase démarrera le 9 mai.

- Stade : 2 luminaires sont à changer pour un montant de 2 030,05 €.

• Une visite de l'éclairage du foot par le district de l'Ain et une visite des vestiaires pour vérifier l'achèvement des travaux en vue de l'obtention de la subvention aura lieu le 4 mai.

• Sol du centre de loisirs : un devis de l'entreprise PEROTTO est transmis pour un montant de 15 058 €.

➤ Affaires sociales

La commune ayant été sollicitée par la Ligue contre le cancer pour définir des espaces sans tabac ne donne pas suite.

➤ Patrimoine

- 1 logement T2 est disponible au Clos du Chenevier.
- Un compte-rendu de l'AG France ADOT 01 (dons d'organes) est donné

Questions diverses

➤ Conférence Bresse : Une présentation de l'Agence France Locale est donnée. Il s'agit d'une banque créée par et pour les collectivités. Elle leur permet d'être financées à des taux avantageux.

➤ Projet de laiterie : le permis de construire a été refusé en raison de l'inclinaison des toits non conformes.

➤ Mise à disposition de locaux pour l'école de musique : L'installation de bungalows d'occasion à proximité immédiate de la salle de musique est à l'étude.

➤ Les élus prennent connaissance des travaux de restauration des archives (plans et documents divers) et des registres d'état civil anciens. Ils constatent la qualité du travail. Le conseil réfléchit sur le lieu de stockage de ces archives qui pourraient être visualisées par le public sur demande. Le maire rappelle l'aide du service des archives départementales pour monter ce projet.

Coût des travaux effectués par Art Partenaires : 7 435,99 € TTC

Financés par

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes : 2 478 €

La Région Rhône-Alpes : 696 €

Le Conseil Départemental : 2 345 €

La commune : 1 916,99 €

Le Maire,

